

**Vingt-troisième Session
Vienne, 28 Mars-4 Avril 2006**

**Point 11 de l'ordre du jour provisoire:
Activités relevant du Groupe de travail des
Noms de pays**

**Harmonisation des listes de noms de pays
de plusieurs organismes nationaux
Travaux en 2005**

Préparé par Élisabeth Calvarin (France).

Harmonisation des listes de noms de pays de plusieurs organismes nationaux Travaux en 2005

Depuis la 22^e session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), il s'est s'avéré utile, pour les commissions spécialisées se préoccupant de toponymie, de recenser et de traiter les points de divergences apparus lors de difficultés de choix lors de la mise à jour des listes de noms de pays.

La Commission de terminologie et de néologie du ministère des Affaires étrangères (CTNMAE) a admis que la Commission nationale de toponymie (CNT) avait compétence dans ce domaine de par ses textes créateurs qui insistent sur son rôle de *conservation* et *développement cohérent* du patrimoine toponymique en France, et d'assurer des actions de spécification, de normalisation, de coordination dans la réalisation et la mise à jour des bases de données toponymiques, ainsi que le traitement en français des toponymes étrangers.

Les commissions et groupes de travail de plusieurs organismes nationaux s'efforcent de tenir compte des décisions prises par la CNT durant les séances plénières qui ont eu lieu dans le courant des années 2004-2005.

Le principal souci de ces réunions a porté sur la réduction des différences existantes entre les listes de manière à parvenir à une liste des noms français de pays et de capitales la plus homogène possible.

Il s'agissait, en effet, de trouver une certaine harmonisation à partir de la cinquantaine de lignes divergentes.

Le procédé d'harmonisation a été mené de la façon suivante.

Lorsqu'il y avait divergence entre les listes, il a été convenu de porter les deux formes, reliées par la conjonction de coordination « ou », la première étant celle dont l'usage semblait le plus constaté.

Un groupe se distingue avec les États qui ne se nomment que par une forme courte : la publication faisant partie de la série *Toponymes du monde*, à savoir *Pays et capitales du monde* (PCM) laisse vide la case réservée à la forme longue, tandis que le MAE prend l'option de répéter la forme courte dans la case prévue pour la forme longue, s'alignant sur la liste des Nations Unies. Nous n'avons pas à traiter cette vingtaine de cas car il s'agit d'une position politique qui n'entre pas dans nos compétences.

Les listes sont alignées sur celle du MAE quand certains pays ont leurs fonctions politiques dédoublées dans deux villes, car nous considérons que le MAE est seul compétent en la matière.

Une convergence s'est trouvée entre les listes avec la notion de capitale-atoll, indiquée par le chef-lieu doublé de son atoll de rattachement : tout en adoptant la position du MAE, les notes explicatives de PCM ont été conservées.

Nous maintenons *Vatican, ou le Saint-Siège*, puisque nous traitons des États temporels.

Pour des raisons d'actualisation de l'usage français, l'unique forme *Bagdad* a été adoptée.

La tendance moderne de l'unique forme courte de la Centrafrique est entrée dans l'usage, et nous retenons la forme courte d'avenir, grammaticalement inattaquable, du *Vietnam, ou le Viêt Nam*, ainsi que la forme longue de *la République du Vietnam, ou la République du Viêt Nam*.

Écrire *Tananarive*, ou *Antananarivo* maintient la prépondérance du français dans cet État. En revanche, nous maintenons *Abou Dhabi* et *Port of Spain*, respectant ainsi l'usage local actuel.

Les trois États dont l'entrée est ouverte par un adjectif, écrit avec une majuscule à l'initiale, et dont le terme générique est rejeté entre parenthèses, sont alignés sur une des recommandations de la Grammaire. Il est à noter que *l'Ancienne République yougoslave de Macédoine* est la forme française recommandée, et que l'emploi du préfixe *ex-* est un vrai usage des Nations Unies.

Reste la question de l'accentuation, soit une dizaine d'entrées. Traiter les noms de lieux étrangers revient à convenir qu'il existe des exonymes et des noms utilisés dans la langue française. Dès lors qu'il y a un usage, nous favorisons l'exonyme. Afin de tenir compte du fait que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) recommande de créer le moins possible d'exonymes, et qu'en 2001, un des principes qui devait guider la CTNMAE était de mettre à jour la liste en « touchant le moins possible aux noms, mieux cela vaudrait ». Pour les exonymes, l'accentuation est de mise. Pour ce qui n'est pas considéré comme exonyme, nous reprenons les noms étrangers en enlevant les signes diacritiques (exemple : Asuncion), sans en ajouter d'autres.

Pour arriver à un terrain d'entente possible tout en maintenant le français vivant par le biais des noms en cours de francisation, il fut convenu que la meilleure façon de respecter les toponymes étrangers et d'entraîner une évolution cohérente de cette situation mouvante était de considérer deux corpus essentiels : celui, particulier, des noms de pays, et d'adopter la forme accentuée des cinq noms d'États indiqués par le MAE (Belize, Guatemala, Libéria, Nigéria, Vénézuéla) en gardant en variante la forme non accentuée. Mais, le corpus, plus vaste, des capitales, entraînant celui, encore plus vaste, des noms de villes, est maintenu tel qu'indiqué dans PCM, en mettant en variante la forme retenue par le MAE.

Est apparue une discordance, celle de la *Guinée-Bissau*, écrite *Guinée-Bissao* depuis l'arrêté de 1993 par la CTNMAE. Reconnaisant que la forme de l'arrêté n'est guère suivie dans les médias, ni aux Nations Unies, nous préférons garder la forme inscrite dans PCM, mais nous sommes d'accord pour introduire en variante la forme de la CTNMAE dans le tableau des noms français, pour les formes courte et longue et le nom de la capitale.

L'ensemble paraît désormais quasi-satisfaisant, et fera l'objet d'une implantation sur le site du Conseil national de l'information géographique (CNIG), sur celui de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et sur celui de l'Institut géographique national (IGN). Nous espérons que cette série de recommandations pourra constituer une réponse aux évolutions diplomatiques et aux usages qui se font jour, et nous espérons également trouver une certaine compréhension pour ce travail et ces efforts fournis pour progresser vers un processus de conciliation des listes existantes.

Élisabeth Calvarin
France